

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Éric BUISSON, Marc DE VOS, Mohammed KHARMOUDY, Sylvie HERPIN, Chantal GREZIL

Absents excusés : Yveline RONFLE donne pouvoir à Jean-Yves MARTIN
Gérald CHALIFOUR donne pouvoir à Josiane AMIARD

Absent : Florian LAFRESNAYE

Secrétaire de séance : Josiane AMIARD

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA REFECTION DU MUR DE LA CAVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 4 devis reçus pour la réfection du mur de la cave communale. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre d'une demande de subvention DETR en urgence (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le mur de la cave communale qui menace de s'effondrer, il convient de choisir l'entreprise qui effectuera les travaux. Le Conseil Municipal, après étude des devis, porte son choix sur le devis de la société CTA s'élevant à la somme de 7 495,00 €uros HT (8 994,00 €uros TTC). Cette nouvelle délibération vient en remplacement de celle prise lors du Conseil Municipal du 22 juin 2018 sous le numéro 20180622-33.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **autorise** M. le Maire à faire une demande de subvention DETR en urgence pour faire réparer le mur de la cave communale,
- **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce projet,
- **adopte** le plan de financement annexé,
- **atteste** de l'inscription du projet au budget 2018,
- **atteste** que la Commune est compétente à réaliser les travaux.

La séance est levée à 11 heures 55.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.